

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**Arrondissement de Bourg**  
**Canton d'Attignat**  
**Commune de MONTRACOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

**Séance du 29 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	14	1	15

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 21 novembre 2023

**Présents :**

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Sophie JACOB-GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS,  
MM. David LAFONT, Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY, Loïck YONNET, Morgan MERLE

**Absents excusés :** MME Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à David LAFONT)

**A été élue secrétaire :** *Madame ROUX DIT RICHE Hélène*

Objet : **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

**TARIFS DE LOCATION DE TABLES ET CHAISES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

**1) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2024**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**- DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de les garder comme suit :

**TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE**

du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00

	Réunion ou Assemblée générale d'une association communale ou intercommunale	Manifestation à but lucratif d'une association communale ou intercommunale accueillant du public (dès la troisième location)	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		60 €	70 €	130 €
Bar + Hall + Chambre Froide + <i>salle carrelée</i>		90 €	100 €	160 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		120 €	180 €	300 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		160 €	280 €	500€
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		80 €	80 €	80 €
Pack ménage		100 €	100 €	100 €

## TARIFS DE LOCATION **AU WEEK-END**

avec remise des clés le vendredi après-midi et état des lieux sortant le lundi matin

	Réunion ou Assemblée générale d'une association communale ou intercommunale	Manifestation à but lucratif d'une association communale ou intercommunale accueillant du public (dès la troisième location)	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		80 €	100 €	150 €
Bar + Hall + Chambre Froide + <i>salle carrelée</i>		110 €	130 €	180 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		150 €	250 €	400 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		200 €	350 €	700 €
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		80 €	80 €	80 €
Pack ménage		150 €	150 €	150 €

- Le tarif du chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.

- Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide
- Les associations communales organisant des manifestations à but lucratif, peuvent bénéficier de la salle gratuitement **pour les deux premières manifestations de l'année** (hors réveillon du 31 décembre).

Elles pourront également **bénéficier du tarif « à la journée »** pour une location d'un jour du lundi au dimanche

### **Réveillon du 31 décembre : Forfait Salle Polyvalente TOTALE**

- **Organisation d'un réveillon à but lucratif :**

- Associations ou particuliers de la commune : **400 €**
- Restaurant de la Commune : **510 €**  
Associations, Sociétés, Restaurants
- Particuliers extérieurs de la Commune : **750 €**

- **Organisation d'un réveillon privé et gratuit :**

Tarif de location normal au week-end.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

### **2) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location des tables et chaises pour 2024**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de location des tables et chaises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de les garder comme suit :

**1 lot = 1 table + 6 chaises.**

- Particuliers de la commune : **5 € le lot**
- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**
- Associations et sociétés extérieures : **10 € le lot**

**Un chèque de caution de 50 €, un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) et un justificatif de domicile seront demandés au loueur.**

2023 – 11 - 23

**Minimum 3 lots par location.**

- **DECIDE** de garder la livraison aller et reprise du matériel sur la commune par les agents techniques pour un montant de **15 €** supplémentaire. Livraison et retour aux heures de travail des agents techniques.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
David LAFONT



